



70 ans de l'appel de l'abbé Pierre : La pauvreté n'est pas une fatalité, elle se combat.

Communiqué du Conseil de la solidarité et de la diaconie de la CEF

Le 1er février 1954, au lendemain de la mort d'une femme sans abri dans les rues de Paris, alors que la France connaît une vague de froid sans précédent, l'abbé Pierre lance son fameux appel dont **nous célébrons aujourd'hui le 70ème anniversaire**.

Cet appel avait pour seul objectif de solliciter la générosité de tous afin que plus personne ne meurt de froid faute de trouver un abri. Il fera bien plus : en mettant les plus pauvres au cœur des préoccupations de chacun, **il provoquera ce que la presse d'alors relaiera sous le titre d'« insurrection de la bonté »**.

70 ans plus tard, 15% des Français vivent sous le seuil de pauvreté (soit près de 10 millions de personnes) et la situation des familles monoparentales est particulièrement alarmante, avec de plus en plus d'enfants vivant, en France en 2024, en situation de grande précarité.

En cet anniversaire, nous, évêques du Conseil de la solidarité et de la diaconie de la Conférence des évêques de France, tenons à remercier les très nombreux français bénévoles qui s'engagent chaque jour au service des plus pauvres (plus de 10% de la population française, selon les chiffres de France Bénévolat) pour lutter contre la misère, la précarité et l'exclusion sociale, et maintenir ainsi des liens fraternels avec ceux à qui l'on ne dit jamais « *j'ai besoin de toi* ».

La pauvreté n'est pas une fatalité : elle se combat. Et nous croyons que si nous le voulons, et que toute notre société s'y engage, elle peut se vaincre. Aujourd'hui, 1er février 2024, puissions-nous entendre à nouveau ces mots de l'abbé Pierre, et répondre à son appel : « *Devant leurs frères mourant de misère, une seule opinion doit exister entre hommes : la volonté de rendre impossible que cela dure* ».

Mgr Pascal Delannoy, évêque de Saint-Denis, pour le Conseil de la solidarité et de la diaconie de la CEF.

Télécharger le communiqué de presse